

ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE DE LA RÉGION DE LAGNY



Déclaré à la sous-préfecture sous le n°2230 affiliée à la F.F.D.S.B.
reconnue d'utilité publique
Siège social : Mairie de Lagny (Seine et Marne)

Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de l'Assemblée Générale Ordinaire

Association pour le Don de Sang Bénévole de la Région de Lagny

Champs sur Marne le 19 mars 2022

Membres du conseil d'administration présents :

Philippe Carbain, Chantal Cambrezy, Sylvie Chéhet, Françoise Ollichon, Sylvie Pascot, Jean Pierre Péliissier, Denis Queuille, Alain Rob, Cathy Rob, Dominique Riant, Jean Ricci, Sylvie Veyssière

Membres du conseil d'administration représentés :

Mounia Djebbar, Christophe Lelievre, Michel Lemoult, Luc Voisin, Christine Zajd

Personnes invitées :

Claude Bernard Président de l'Union départementale et Président du Comité régional

Leila Senouci de l'Etablissement Français du Sang à Ivry sur Seine

Madame Bret Mehinto maire adjoint à la solidarité de Champs sur Marne

Absent(e)s excusé(e)s :

Jean Michel Corby et Julia de Langlade de l'Etablissement Français du Sang.

Les Assemblées Générales débutent à 14heures 40.

Le quorum étant atteint (59,75%) les Assemblées Générales peuvent se tenir valablement.

Assemblée Générale Extraordinaire

Modification des statuts :

Article VII Organisation et fonctionnement de l'Association

1)a : chaque commune a un responsable de collecte. A défaut, un membre volontaire du bureau ou responsable d'une autre collecte, assure le rôle de responsable intérimaire, le temps qu'un(e) bénévole se propose de prendre la responsabilité de la collecte.

3)a : Le candidat volontaire, coopté en cours d'année par le CA en tant que responsable d'une nouvelle section, participe, au même titre que les autres membres, aux conseils d'administration durant la période transitoire, et devra être élu à l'assemblée générale suivante.

3)c : En référer au président ou à la présidente de l'Association avant toute prise de décision engageant l'association.

Article XI Constitution et fonctionnement du Bureau

Après chaque Assemblée Générale, le CA élit en son sein, sous condition du quorum des deux tiers des membres présents ou représentés, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au deuxième tour, un Bureau de 3(trois) membres au minimum, élu pour 1 (un) an composé de :

1)Un Président(e)

2)Peut être élu : un ou plusieurs Vice-Président(e)chargé(e) de remplacer le ou la président(e) en cas d'absence.

3) Un(e) Secrétaire

Peut être élu un(e) secrétaire adjoint(e)

4) Un(e) trésorier(e)

Peut être élu un(e) trésorier(e) adjoint(e)

Pour être éligible au Bureau, il faut avoir été, au préalable, membre du Conseil d'administration pendant au moins 2(deux) ans.

Le Bureau est renouvelé tous les ans, par le Conseil d'Administration réuni à l'issue de l'AGO qui a procédé à l'élection du tiers renouvelable des Administrateurs.

Le bureau se réunit aussi souvent que nécessaire sur convocation du ou de la président(e).

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est terminée .

Assemblée Générale Ordinaire

Rapport moral du Président Alain Rob

A peine plus de quatre mois après notre dernière assemblée de 2021, nous voici de nouveau réunis ce jour. Autant dire que c'est probablement l'exercice le plus court qu'aura connu notre association.

Ces deux dernières années, la pandémie a conduit notre Association à fonctionner différemment. L'organisation des collectes a aussi été différente et en dépit des contraintes et des protocoles sanitaires qui se sont succédés, les bénévoles de l'ADSBRL ont dû, ont su, s'adapter pour remplir pleinement leur mission. Qu'ils en soient, au nom de tous, grandement remerciés.

Le collecteur des dons de sang a dû aussi s'adapter. Pour pallier les manques en produits sanguins labiles durant cette période, l'EFS a dû rechercher de nouveaux sites de collectes pour tenter d'être au plus près des donneurs. L'ouverture de ces nouveaux sites a eu forcément un impact pour notre Association.

En 2019, l'ADSBRL avait en charge 11 sites de collecte de sang. Aujourd'hui elle est présente sur 21 communes. Les ouvertures successives de ces sites n'ont pas permis à l'ADSBRL de renforcer, à la même vitesse, ses moyens humains. Aujourd'hui, certains sites sont encore dépourvus d'équipe de bénévoles et plusieurs responsables de collectes ont dû accepter de prendre en charge jusqu'à trois sites de collectes...

A l'appui de ce constat, j'ai fait part au Conseil d'administration, que le recrutement de bénévoles sera l'une de mes premières priorités pour 2022. Partout où l'ADSBRL est présente, tout sera mis en œuvre pour qu'une équipe soit constituée. Ceci prendra un peu de temps, mais déjà, depuis le début de l'année plus de 15 nouveaux bénévoles ont rejoint des collectes où l'ADSBRL n'était pas physiquement présente.

Le second point sur lequel je souhaite mettre l'accent cette année, sera d'une part, l'amélioration de notre visibilité auprès des donneurs et du grand public et d'autre part, la mise en place d'un flux d'informations envers nos adhérents. Pour répondre à ces deux exigences, j'ai proposé, à notre Conseil d'Administration, la refonte de notre site internet actuel, pour un portail plus moderne, plus accessible et surtout plus interactif. Cet outil devra notamment, en plus des agendas et la mise à disposition de documents, nous permettre l'envoi régulier à nos adhérents de lettres d'informations électroniques (Newsletter) et, de partager un courant d'actualités notamment sur notre activité événementielle, sans oublier bien sûr de créer un lien dynamique avec les réseaux sociaux, tels que Facebook, Instagram, Twitter... Daniel BUDNY, en charge de nos outils de communication actuels (Site web-Facebook) a accepté de partager son expérience pour mener ce projet et je l'en remercie personnellement.

Pour tout le reste, l'essence même de notre mission, on ne change rien. Votre engagement militant pour le Don de sang est la clé de voute de notre organisation. Il n'est plus à démontrer, et je sais que je peux compter sur la mobilisation de vous tous. Alors, ensemble continuons ...

Bien à vous et prenez soin de vous.

Rapport d'activité de la Secrétaire Dominique Riant

Des changements importants se sont produits au sein de notre association en 2021. Notre présidente Christine ZAJD a démissionné en juin.

Le trésorier Jean Pierre Pélissier et moi-même seuls membres du bureau restants avons continué à faire fonctionner l'Association jusqu'à l'Assemblée Générale du 23 octobre 2021. Le Conseil d'Administration réuni à cette occasion a élu un nouveau bureau et nous sommes maintenant 6 personnes dans ce bureau.

Cette année 2021 a encore été perturbée par l'épidémie du corona virus.

Nous avons continué les collectes avec l'obligation pour les donneurs de prendre un rendez-vous pour faire un don. Les donneurs n'étaient toujours pas autorisés à prendre une collation sur place et repartaient avec leur petit sac, ce qui nous privaient de ce moment privilégié où nous pouvons nous rencontrer et faire connaissance.

Les rendez-vous ne sont pas toujours honorés ce qui nous a permis de prendre les personnes qui se présentaient sans rendez-vous.

Nous avons réalisé :

113 collectes (90 en 2020)

10586 donneurs se sont présentés (9715 en 2020)

9116 prélèvements ont été effectués (8430 en 2020)

Le nombre de nouveaux donneurs est de 1076 (1046 en 2020)

De nouvelles villes : Emerainville, Chanteloup en Brie, Chessy, et Collégien se sont ajoutées aux anciens sites de collecte de l'Association.

Mais la difficulté pour l'EFS de recruter du personnel : médecins, préleveurs, chauffeurs et les arrêts maladie dus au virus ont eu pour conséquence de limiter le nombre de rendez-vous sur les collectes.

Cette pandémie n'a pas empêché notre Association d'augmenter le nombre de donneurs prélevés.

Le nombre de ses bénévoles a aussi augmenté. Il y en a aujourd'hui 112.

Pendant cette année nous nous sommes réunis 4 fois en CA et nous avons eu 2 réunions de bureau.

Nous avons participé en juin aux journées mondiales du don du sang qui ont eu lieu cette année dans le salon de réception de l'Hôtel de ville de Paris.

Nos responsables de collecte et bénévoles ont participé dans la mesure du possible aux forums des associations en septembre.

Nous avons participé Christine Zajd et moi-même au congrès du comité régional Ile de France. Monique Méret qui en était la présidente a démissionné et Claude Bernard président de l'union départementale de Seine et Marne a été élu nouveau président.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier du Trésorier Jean Pierre Pélissier

	charges	
	2 020	2021
achat matières et fournitures(de bureau)	156,46	853,52
primes d'assurance	321,54	327,14
divers-documentation	168,00	253,00
frais de publicité et publication(livret, gadgets)	1 643,59	82,64
frais de déplacement missions réception(AG)	2 232,91	1 903,54
frais postaux	150,84	310,50
services bancaires	260,83	68,16
charges exceptionnelles		650,00
TOTAL CHARGES	4 934,17	4 448,50
	produits	
	2020	2 021
subventions UD	1 195,19	3 868,64
subventions communales	2 350,00	1 600,00
dons et adhésions	3 030,00	2 847,00
revenus et intérêts livrets	85,02	115,11
TOTAL PRODUITS	6 660,21	8 430,75
résultat exploitation	1 726,04	3 982,25

Les charges :

Comme vous le constatez sur le tableau, les charges 2021 ont globalement continué de baisser de façon très significative, surtout si l'on fait abstraction des charges exceptionnelles non liées à l'exploitation habituelle.

Les baisses de charges sont dues en particulier à l'abandon de l'impression des livrets et la non commande de gadgets. Les frais bancaires ont également beaucoup baissé après le regroupement des comptes au Crédit mutuel au lieu de la banque postale et de la caisse d'épargne.

L'augmentation des fournitures de bureau est due à l'achat d'un ordinateur dédié au secrétariat.

Les recettes :

L'augmentation des produits est due principalement à l'augmentation de la subvention de l'UD qui correspond en fait à un rattrapage sur 2020.

Les subventions communales ont baissé en raison de l'arrêt en 2021 de la subvention d'Ozoir.

Le montant des adhésions est relativement stable, malgré la difficulté des contacts avec les adhérents en raison de la crise du Covid.

Le résultat et les perspectives 2022 : Le résultat d'exploitation a continué de progresser en 2021, mais en grande partie avec la subvention de l'UD. Pour 2022 nous investirons de nouveau dans l'achat d'objets de promotion, de nouvelles banderoles, de gilets en particulier pour les nouvelles communes et les nouveaux bénévoles et dans la mise en place d'un nouveau site Web. Les frais d'AG devraient rester stables, la formule choisie étant la même qu'en 2021.

Dans la mesure où nous disposons de 23 000 € sur le compte livret, il n'a pas paru nécessaire de solliciter les subventions des communes en 2022.

Il n'y aura pas de demande de subventions en 2022. Les mairies considèrent le prêt de salles et la communication pour les collectes comme des subventions.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Rapport des commissaires aux comptes par François Macherey

Notre mission de contrôle des comptes pour l'année 2021 s'est déroulée au domicile du trésorier où nous avons obtenu les documents et explications nous permettant d'établir ce rapport.

Elle a porté sur les trois diligences suivantes : examen du mode de tenue de la comptabilité, vérification des pièces comptables justificatives et contrôle de la cohérence du résultat.

- La tenue de la comptabilité est faite sur Excel en comptabilité de trésorerie (recettes-dépenses), avec une ventilation analytique permettant la présentation du compte de résultat. La numérotation des opérations permet une recherche rapide des pièces comptables dans un classeur. Cette méthode de tenue est tout à fait satisfaisante.
- La vérification des pièces comptables a été faite par sondage, et a porté sur une dizaine de justificatifs de dépenses significatives, ainsi que sur les relevés bancaires et le rapprochement en fin d'année. Nous avons eu accès à tous les justificatifs demandés.
- La cohérence du résultat de l'exercice a été obtenue en comparant la variation de la trésorerie (compte bancaire + livret + caisse) au cours de l'année 2021 avec le tableau du compte d'exploitation présentant la somme des produits (soit 8 430,75 euros) et celle des charges (soit 4 448,50 euros). Le résultat est bien représentatif de l'ensemble des opérations comptables de l'association.

En conclusion, nous certifions que notre mission nous a permis de confirmer que le résultat de l'année 2021 est un bénéfice de 3 982,25 euros et que les réserves de l'association s'élèvent à 28 209,21 euros au 31/12/2021.

Nous invitons l'assemblée générale à donner quitus au trésorier pour sa mission.

Quitus est donné au trésorier à l'unanimité.

Bilan transfusionnel par la Chargée de promotion des dons de l'EFS Leila Senouci

Les chiffres pour l'année 2021 ont été donnés dans le rapport d'activité.

En 2022, 109 collectes ont été programmées. Ce chiffre peut évoluer.

Pour l'avenir sur les collectes, les bénévoles pourront participer à la collation. Le port des masques continue à être recommandé (les masques sont fournis par l'EFS).

Les questionnaires vont être changés.

Il faut demander au médecin responsable de la collecte si la date du dernier vaccin anti-covid doit être mentionnée sur le questionnaire.

Les Journées Mondiales du Don du Sang auront lieu du 16 au 18 juin dans des lieux prestigieux de Paris, et la collecte symbolique des JMDS le juin aura lieu 14 juin au Petit Palais.

Plusieurs interventions :

Louise Guillay : Est-ce que la prise de rendez-vous pour faire un don va être maintenu ?

Leila Senouci : Cette formule va être pérennisée mais on doit prendre les personnes sans rendez-vous sur les collectes.

Jean Ricci : Il faudrait se doter de moyens supplémentaires pour prélever les donneurs qui sont toujours volontaires. Le nombre de rendez-vous enregistrés pour une collecte est fonction du personnel disponible à l'EFS.

Philippe Carbain : Il faudrait améliorer le site internet de prise de rendez-vous qui est difficile d'accès.

Sylvie Chéhet : la présence de médecins en formation sur les collectes retarde les entretiens pré-don.

Leila Senouci : Si sur une collecte il y a 2 médecins et un en formation, un seul médecin est pris en compte pour l'effectif sur la collecte.

Les donneurs qui ont pris un rendez-vous reçoivent un SMS de rappel la veille de la collecte à 12h30.

Evelyne Bestin : Comment les pauses du personnel au cours de la collecte doivent-elles être prises ?

Leila Senouci : les pauses de 20 minutes des intervenants ne doivent pas être prises en même temps. C'est le médecin responsable qui régule.

Alain Rob : Il faudrait connaître à l'avance le nombre de personnes convoquées pour ajuster l'équipe de bénévoles sur la collecte. Il a déjà demandé à ce que le nombre de donateurs prévus soient indiqués sur la tablette ainsi que sur le site de RdV.

Leila Senouci : Il manque actuellement 18 infirmiers(e)s et 6 médecins.

Sylvie Veyssière : les rendez-vous annulés pour manque d'effectif à l'EFS sont-ils prévenus du motif de l'annulation ?

Leila Senouci : oui les rendez-vous sont annulés par créneaux.

Sylvie Veyssière : certaines personnes prennent jusqu'à trois rendez-vous sur le même créneau horaire. Le système n'est pas très fiable.

Maryvonne Fortier : Le salarié a le droit d'aller donner son sang pendant le temps de travail. Cette affirmation sera vérifiée.

Renouvellement du tiers sortant des membres du CA

Ces membres se représentent.

Dominique Riant : 1 vote contre. Elue

Sylvie Chéhet : élue

Jean Pierre Pélissier : élu

Appel à candidature pour être membre du CA

Nouveaux membres présentant leur candidature :

Guy Carre : Saint Thibault des Vignes

Marc Ménard : Chelles

Claire Picou : Souilly

Ces trois personnes sont élues à l'unanimité au Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration se réunissent quelques instants afin d'élire le Bureau et porter les résultats à la connaissance de l'Assemblée.

Après délibération la composition du bureau est annoncée devant l'assemblée.

Composition du bureau :

Président : Alain Rob 2 votes contre

1^{ère} Vice-présidente : Sylvie Chéhet

2^{ème} Vice-président : Jean Ricci

Secrétaire : Dominique Riant 1 vote contre

Secrétaire adjoint : néant

Trésorier : Jean Pierre Pélissier

Trésorier adjoint : Christine Zajd non élue 11 votes contre, 2 abstentions.

Intervention de Claude Bernard Président de l'UD de Seine et Marne et du Comité Régional Ile de France

L'Union départementale n'a plus de trésorier (l'ancienne trésorière est décédée).

L'EFS demande la création d'une collecte à Boissy le Chatel tout près de Coulommiers pour une prévision de 50 donateurs ce qu'il a refusé.

Nous déplorons le décès de Bernard Guillemette ancien Président de l'Union Départementale de Seine et Marne.

En ce qui concerne les subventions, la Seine et Marne est le seul département à verser une subvention.

La subvention de l'EFS : la répartition de cette subvention était déficitaire en Ile de France par rapport au reste de la France. 19 mois de négociations ont été nécessaires pour obtenir un juste versement de 86000 euros pour 2020. Les subventions 2020 et 2021 ont été versées le 11 juin 2021. Nous n'avons pas encore de versement pour 2022.

Le comité régional a un projet de communication : il s'agit d'éditer un livret de promotion du don du sang pour les écoles primaires.

Un site internet va être créé.

Evelyne Bestin : quel est le motif de non-paiement de la subvention comme les autres régions de France ?

Claude Bernard : il s'agit d'un problème de langage...

Véronique Porretti : Quel est le statut de l'EFS ?

Leila Senouci : l'EFS est un établissement de droit privé sous tutelle du ministère de la santé. C'est le seul établissement en France autorisé à prélever du sang.

Le personnel de l'EFS fait partie des « oubliés du Ségur ». Les salaires peu compétitifs entraînent des difficultés de recrutement.

Evelyne Bestin : Où en est la remise de diplômes pour les donateurs.

Claude Bernard : il n'y a pas de nouveautés pour le moment.

L'Assemblée Générale se termine à 18 heures par un cocktail amical.

La prochaine assemblée générale aura lieu à Chelles ou à Lagny en mars 2023.

Le Président



Alain Rob

La Secrétaire



Dominique Riant

Annexe :

Retour sur l'affirmation de Maryvonne Fortier : Le salarié a le droit d'aller donner son sang pendant le temps de travail.

Après recherche, aucun article dans le code du travail ne répond à cette affirmation. Pour le public comme pour le privé.

Seuls les accords mis en place dans les entreprises peuvent définir les conditions d'absence d'un salarié pour aller donner son sang (Nombre de fois par an, et durée accordée pour effectuer son don).

D'ailleurs, l'EFS rappelle clairement cette absence de disposition sur son site :

Réglementation relative aux autorisations d'absence des salariés pour donner leur sang :

Un employeur n'a pas d'obligation légale de libérer les salariés de son entreprise durant leur temps de travail pour réaliser un don. Cette décision ne peut être prise que par la direction de l'entreprise en fonction de sa politique d'engagement envers le don de sang. Le Code de la santé publique prévoit des mesures pour faciliter l'accès au don de sang, compatibles avec les principes de volontariat et de bénévolat des dons auxquels la France est attachée. Article D. 1221-2 du Code de la santé publique : « La rémunération versée par l'employeur au donneur, au titre de l'exercice de son activité professionnelle, peut être maintenue pendant la durée consacrée au don sans constituer un paiement au sens de l'article L. 1211-4 pour autant que la durée de l'absence n'excède pas le temps nécessaire au déplacement entre lieu de travail et lieu de prélèvement et, le cas échéant, au retour, ainsi qu'à l'entretien et aux examens médicaux, aux opérations de prélèvement et à la période de repos et de collation jugée médicalement nécessaire. »

Certes, il y a bien eu une proposition de loi, portée par le sénateur Gilbert BOUCHET en 2018 qui était la suivante :

Proposition de loi permettant aux salariés ou à tout agent du secteur public de s'absenter de son poste de travail pour participer à des campagnes de collecte de sang.

Après l'article L. 1211-4* du code de la santé publique, il est inséré un article L. 1211-4-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 1211-4-1. – Tout salarié ou tout agent public peut s'absenter de droit de son poste de travail pour participer au don de sang, après en avoir informé son employeur au moins quarante-huit heures à l'avance et sous réserve de la nécessité du service. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités d'application du présent article, notamment le nombre maximal d'absences que l'employeur est tenu de consentir, ainsi que leur durée maximale. »

*article en vigueur depuis le 7 août 2004.

Cette loi n'a jamais été promulguée.

Pour information, rappel de l'article L 1211-4

Aucun paiement, quelle qu'en soit la forme, ne peut être alloué à celui qui se prête au prélèvement d'éléments de son corps ou à la collecte de ses produits.

Les frais afférents au prélèvement ou à la collecte sont intégralement pris en charge par l'établissement de santé chargé d'effectuer le prélèvement ou la collecte.

Pour l'application des dispositions du chapitre II du titre IV du livre Ier de la première partie du présent code, le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules sur une personne vivante qui en fait le don dans l'intérêt thérapeutique d'un receveur est assimilé à un acte de soins.

AR